

Le Monde

Donner un statut à nos Villes ***La nécessaire réforme de la décentralisation*** ***doit reconnaître et consacrer le fait urbain*** par Michel Destot et Serge Grouard*

LE MONDE daté du 27.02.09

Résultat de phases de sédimentation successives, notre construction territoriale doit entrer dans l'âge de raison, celui de la rationalisation des périmètres et des compétences. La France paraît mûre, vingt-cinq ans après les lois Defferre, pour engager cet effort. Chacun prend conscience, au-delà des clivages partisans, que cette réforme constitue une nécessité pour les collectivités locales.

Ceci commande de mettre fin à l'émiettement actuel : nous aimons tellement nos communes que nous préférons qu'il y en ait 36.000, nous aimons tellement la décentralisation que nous préférons qu'il y ait quatre échelons ! Nos collectivités ont besoin de règles du jeu claires pour lutter contre l'enchevêtrement des compétences et des financements qui entrave la performance de leurs politiques publiques. Elles ont besoin de ressources propres et pérennes. La réforme à construire est ainsi une triple réforme : des structures, des compétences et des finances locales.

Le *statu quo* n'est plus tenable. Sans réforme, nos collectivités, déjà bien fragiles financièrement, vont connaître des lendemains difficiles. Pour autant, la recherche d'un nouveau modèle uniforme sera mal aisée : on ne peut traiter de la même manière la Région capitale, les grandes aires urbaines et la France de nos villages. Pour conjurer ce premier risque, la réforme devra associer volontarisme et souplesse : une latitude devra être laissée aux décideurs locaux pour trouver la solution la plus adaptée à chaque territoire.

Un deuxième risque serait que, focalisée sur l'avenir des Départements et des Régions, la réforme oublie de s'appuyer sur les Villes. Pourtant, nos Villes sont des acteurs essentiels de la modernisation et du dynamisme des territoires. Elles sont au cœur de la création de richesse et dessinent une grande partie des projets de la France de demain. Elles sont aussi le premier lieu du vivre ensemble pour une majorité de nos concitoyens.

Or, nos métropoles demeurent fragilisées par des institutions qui, fruit de l'histoire, ne permettent pas une coïncidence entre les réalités urbaines et l'organisation administrative. L'essor des intercommunalités, qui a pu apporter, dans un premier temps, une réponse partielle à cette difficulté, a aujourd'hui tendance à devenir une nouvelle source de complexité, voire d'illisibilité. Il n'existe pas aujourd'hui d'instance permettant une prise de décision efficace au niveau métropolitain. Face à

ce constat, il convient en premier lieu d'achever la carte intercommunale et de rationaliser les périmètres des intercommunalités, comme le souhaitent de nombreuses associations d'élus, dont l'Association des Maires de France, afin qu'ils correspondent à l'exercice d'une véritable solidarité à l'échelle d'un territoire cohérent, suffisamment large et diversifié.

Plus loin, la réforme à construire doit également donner un nouveau cadre juridique à nos Villes.

Ainsi, dans les grandes zones urbaines, sans doute au-delà de 100.000 habitants, la constitution de collectivités uniques mérite d'être favorisée, sur la base du volontariat, par regroupement des actuelles communes et intercommunalités au sein d'une structure, une métropole. Cette nouvelle métropole aurait une seule personnalité juridique et disposerait de larges compétences, comprenant l'intégralité des compétences exercées actuellement par les communes et les intercommunalités. Elle conserverait naturellement le bénéfice de la clause générale de compétence, contrepartie de son existence en tant qu'échelon de proximité, disposant ainsi de larges pouvoirs. Mais, parce que la cohérence appelle aussi la proximité, elle délèguerait une partie de ses compétences à des mairies de proximité correspondant aux actuelles communes, voire aux mairies de quartier des Villes-centre. Les conseillers de la métropole et les conseillers des mairies de proximité seraient élus dans le cadre d'un même scrutin de liste, favorisant ainsi la lisibilité démocratique de l'ensemble.

Cette simplification est ambitieuse. Elle devra s'accompagner de réformes permettant aux Villes de gagner en visibilité en matière budgétaire. Il faudra également que soit conservé le lien fiscal existant entre les agglomérations urbaines et les entreprises : face à la disparition programmée de la Taxe Professionnelle annoncée par le Président de la République, un impôt économique doit être maintenu au niveau local, pour financer le développement des infrastructures et services de proximité utiles au quotidien pour les entreprises.

Ainsi constituées, nos Villes seront plus fortes pour affronter la concurrence des grandes agglomérations en Europe. Leur action sera lisible et claire pour le citoyen et leur gouvernance plus efficace. Elles incarneront à la fois le libre exercice de compétences clairement définies, sans lequel il n'est pas de décentralisation réussie, et la responsabilité politique de décideurs locaux pleinement identifiés, sans laquelle il n'est pas de décentralisation légitime.

*** Michel Destot, Président de l'Association des Maires de Grandes Villes de France (AMGVF), député maire de Grenoble (PS), et Serge Grouard, Vice-président de l'AMGVF, député maire d'Orléans (UMP)**